



Toulouse le 4 avril 2023

Destinataires : FNROS – Présidents des UR – UROS MPLR Administrateurs et Adhérents

Objet : Les actualités Sociales

Sud-Ouest 13 mars 2023 : Il y a 1 an, s'est constitué le « Conseil National Autoproclamé de la Vieillesse » (CNAV). Dans la foulée, un collectif CNAV s'est mis en place à Bordeaux le 11 mars. Le mot d'ordre du Conseil National est : « Rien pour les vieux sans les vieux ».

Véronique Fournier, ancienne cardiologue : « J'ai 69 ans et mon intention n'est pas de finir en EHPAD. Nous sommes 30% en France, âgées de plus de 65 ans et nous avons des choses à inventer ensemble, à construire.. Dès qu'on bascule en retraite, le regard des autres change ». C'est pourquoi ce collectif a été créé (« Rester soi-même jusqu'au bout de sa vie, peser sur la politique et interpeler la société sur cette problématique. Le CNAV compte environ 1500 adhérents. La mission que se donne le collectif est politique : « Nous souhaitons créer un conseil consultatif des personnes vieilles, à l'instar de celui qui existe pour les personnes handicapées ». Nous voulons nous positionner en interministériel pour peser sur les décisions politiques. Toutes les initiatives sont les bienvenues pour ce qui concerne l'habitat, l'accès aux soins, aux transports, à la mobilité, au droit et à la fin de vie ».

La Dépêche 29 mars 2023 : Créé par la loi d'adaptation de la société au vieillissement, un portail national regroupe aujourd'hui, toutes les informations nécessaires et démarches à destination des personnes âgées et leur famille. Edité par la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie), il permet de se renseigner sur la préservation de l'autonomie, les solutions pour les aidants, le changement de logement, mieux vivre à domicile et les EHPAD. On y trouve également les mesures de protection, les obligations de la famille et le soutien : www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr .

La Dépêche 30 mars 2023 : L'AGIRC/ARRCO a publié ses résultats 2022 positifs à 5,1 milliards d'euros et avec des réserves de 68 milliards d'euros. Pour permettre aux futurs retraités de connaître leur situation, elle propose un simulateur : M@rel – 26 millions d'actifs dépendent de l'AGIRC/ARRCO.

Orange avec média Services 2 avril 2023 : La convention citoyenne sur la fin de vie a conclu ses débats ce dimanche 2 avril, en confirmant sa position majoritaire pour légaliser l'euthanasie ou le suicide assisté mais avec beaucoup de réserve. Le patient doit bénéficier d'un accompagnement approfondi et il doit pouvoir, à tout moment, exprimer sa volonté. Le discernement de la personne est une condition essentielle. La

commission n' pas tranché sur l'ouverture de l'euthanasie ou de suicide assisté aux mineurs.